

## **Convention d'objectifs et de moyens 2009-2011 avec l'Association Espace-Besançon-Planoise Théâtre de l'Espace/Scène Nationale**

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :** La convention d'objectifs et de moyens 2006-2008 conclue avec l'Association Espace - Besançon - Planoise, concernant le projet du Théâtre de l'Espace/Scène Nationale, expire au 31 décembre 2008.

Au regard des bilans très positifs des trois dernières saisons, tant au niveau de la création et de la diffusion artistiques que dans le domaine de l'action culturelle, la Ville de Besançon, en accord avec les services du Ministère de la Culture et de la Communication, entend renouveler, pour les trois années à venir, son soutien au Théâtre de l'Espace et au projet artistique et culturel de son directeur.

Au cours de ces trois prochaines années, le directeur propose de développer l'activité du Théâtre de l'Espace - Scène Nationale autour de deux objectifs :

- . l'allongement des séries afin de satisfaire un nombre toujours croissant de spectateurs,
- . le renforcement de l'action culturelle dans les quartiers et auprès des publics défavorisés.

Plus généralement, les objectifs de l'Association recoupant ceux que poursuit la Ville de Besançon en matière de diffusion, de création et de sensibilisation des publics dans le domaine du spectacle vivant, cette dernière entend apporter une contribution significative à l'Association, sous la forme d'aides financières et techniques.

Les engagements de l'Association et de la Ville sont précisés dans la convention d'objectifs et de moyens annexée au présent rapport. Ils portent notamment sur :

### **1. Les engagements de l'Association Espace - Besançon - Planoise**

L'Association s'engage à :

- affirmer le Théâtre de l'Espace/Scène Nationale comme un lieu de production artistique de référence nationale dans le domaine de la culture contemporaine,
- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant, entre autres, les domaines du théâtre de forme, de la danse et du cinéma,
- concevoir et mettre en oeuvre les saisons 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 du Théâtre de l'Espace/Scène Nationale,
- participer localement à un développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci,
- porter un regard attentif aux formes artistiques en devenir et faciliter l'émergence de nouveaux créateurs,
- collaborer, sous réserve de partage de choix artistique, au dispositif Emergences mis en place par la Ville pour soutenir la jeune création en partenariat avec le Nouveau Théâtre/Centre Dramatique National, le Théâtre Musical de Besançon et la future Scène de Musiques Actuelles,
- participer à la réflexion concernant le rapprochement et/ou la mutualisation de services et de moyens avec les autres scènes locales (Théâtre Musical de Besançon et Nouveau Théâtre) dans le but de soutenir plus efficacement la création artistique à Besançon et dans sa région, d'accroître l'efficacité de l'action culturelle, d'élargir les publics et de faciliter leur circulation d'une scène à l'autre.

Les missions de l'Association Espace - Besançon - Planoise s'accompliront dans le respect de la liberté de création, de la responsabilité ainsi que de l'indépendance artistique et pédagogique de l'Association.

## **2. Les engagements de la Ville de Besançon**

La Ville alloue à l'Association une subvention annuelle de fonctionnement versée en deux tranches, au 1<sup>er</sup> février et au 1<sup>er</sup> juin.

Sous réserve du vote des budgets 2009, 2010 et 2011, cette subvention sera constituée chaque année d'une subvention de base d'un montant minimum fixé à 759 771 €.

Cette subvention sera versée en deux fois, au 1<sup>er</sup> février et au 1<sup>er</sup> juin de chaque année, le versement du 1<sup>er</sup> février sera égal à sera 50 % du montant de cette subvention.

En outre, la Ville allouera chaque année à l'Association une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 € pour le renouvellement de ses équipements scéniques, sur présentation d'un plan d'investissement et d'un état des dépenses effectuées. Le matériel acquis restera propriété de la Ville.

En outre, la Ville met à la disposition de l'association :

- le bâtiment Espace Culturel, place de l'Europe, son équipement scénique et son mobilier ;
- 2 alvéoles dans le hangar de décors de Chemaudin.

Ces locaux sont mis gratuitement à la disposition de l'Association. En revanche, le coût des fluides (électricité et chauffage) est à sa charge.

Enfin, la Ville met à disposition à titre gratuit le Kursaal (petite salle) selon un calendrier établi en concertation entre l'Association et les gestionnaires du Kursaal.

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver de projet,
- à autoriser M. le Maire à signer :
  - \* la convention d'objectifs et de moyens 2009-2011,
  - \* la convention spécifique de mise à disposition de locaux dans les conditions énoncées ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. DAHOUI, M. MONNEUR, Mme JOLY, M. GENDRAUD et M. OMOURI ne prennent pas part au vote.

*Récépissé préfectoral du 26 janvier 2009.*